

Copie conforme  
à l'original

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 46 portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de la Tuilerie  
à Cauverville-en-Roumois (Eure)

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, et notamment son livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

VU l'arrêté en date du 10 décembre 2001 portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de la Tuilerie,

La Commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 18 janvier 1999

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

**Considérant** que la conservation du domaine de la Tuilerie à Cauverville-en-Roumois (Eure) présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant en raison de l'authenticité de cet ensemble aménagé au XVIII<sup>e</sup> siècle, bien documenté,**Considérant** que l'arrêté d'inscription du 10 décembre 2001 ne concerne qu'une partie du domaine de la Tuilerie, alors que la Commission supérieure des monuments historiques a souhaité son inscription en totalité, lors de sa séance du 18 janvier 1999,**arrête****Article 1er :** Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du domaine de la Tuilerie à Cauverville-en-Roumois (Eure) :

- le château
- les deux ailes des communs situées de part et d'autre de l'avant-cour
- la grange pressoir
- tous les aménagements de jardin, notamment les murs subsistants avec les bâtiments qui y sont adossés, et le bassin
- la totalité des sols

situés sur les parcelles suivantes figurant au cadastre section ZB

- parcelle n° 54 d'une contenance de		47 a	26 ca
- parcelle n° 55 d'une contenance de	5 ha	38 a	20 ca
- parcelle n° 56 d'une contenance de	1 ha	42a	00 ca
- parcelle n° 57 d'une contenance de	1 ha	04 a	13 ca
- parcelle n° 58 d'une contenance de		91 a	02 ca
- parcelle n° 59 d'une contenance de		50 a	30 ca
- parcelle n° 61 d'une contenance de		40 a	03 ca
- parcelle n° 62 d'une contenance de		34 a	97 ca
- parcelle n° 63 d'une contenance de		61 a	00 ca
- parcelle n° 64 d'une contenance de		70 a	65 ca
- parcelle n° 65 d'une contenance de	2 ha	11 a	45 ca
- parcelle n° 77 d'une contenance de			17 ca
- parcelle n° 78 d'une contenance de		02 a	34 ca
- parcelle n° 79 d'une contenance de			29 ca
- parcelle n° 80 d'une contenance de			39 ca

- parcelle n° 81 d'une contenance de		30 ca
- parcelle n° 82 d'une contenance de		28 ca
- parcelle n° 83 d'une contenance de	01 a	00 ca
- parcelle n° 84 d'une contenance de		48 ca
- parcelle n° 85 d'une contenance de	01 a	12 ca
- parcelle n° 86 d'une contenance de	01 a	09 ca
- parcelle n° 87 d'une contenance de	01 a	92 ca
- parcelle n° 88 d'une contenance de	02 a	41 ca
- parcelle n° 89 d'une contenance de	01 a	60 ca
- parcelle n° 90 d'une contenance de		22 ca
- parcelle n° 91 d'une contenance de	02 a	25 ca

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 10 décembre 2001 susvisé.

**Article 3 :** Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

**Article 4 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

19 JUIL. 2011

Le Chef du Service du Patrimoine  
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

*Isabelle Maréchal*

Isabelle MARÉCHAL

département :  
JRE  
  
commune :  
AUVERVILLE-EN-ROUMOIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des Impôts foncier suivant :  
Pont-Audemer  
Avenue de l'Europe 27507  
27507 Pont-Audemer Cedex  
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33  
cdfif.pont-audemer@dgif.finances.gouv.fr

action : ZB  
feuille : 000 ZB 01

échelle d'origine : 1/2000  
échelle d'édition : 1/2000  
date d'édition : 29/07/2011  
fuseau horaire de Paris)

coordonnées en projection : RGF93CC49  
2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat

27 – Cauverville-en-Roumois – domaine de la Tuilerie  
ISMH par arrêté du 19 juillet 2011

Section ZB parcelle 5 4 à 59, 61 à 65 et 77 à 91 - Plan  
cadastral à l'échelle 1/2000ème réduit de 70 %

Légende : bâti :  sol : 

le plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

